

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 598

Nachruf: Mlle Andrée Colin

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IN MEMORIAM

Mlle Jeanne de la Rive

Obligée par sa santé de renoncer, il y a de cela plusieurs années, à toute activité extérieure, Mlle Jeanne de la Rive, qui vient de mourir à la Lignière (Gland) à un âge déjà avancé, n'était plus guère connue de la génération féministe actuellement à la brèche. Mais elle était pourtant des nôtres — comme d'ailleurs ses deux sœurs dont nous n'oublierons pas la collaboration active à plusieurs de nos Comités — et l'avait bien montré à maintes reprises: n'avions-nous pas même retrouvé, en feuilletant la collection de notre journal, un article qu'elle lui envoyait en juin 1914 sur le Congrès du Conseil international des Femmes qui se tint à Rome ce printemps-là? Article plein d'idées justes et d'aperçus suggestifs, témoignant d'un esprit indépendant, et dans lequel nous relevions cette phrase, aussi tristement vraie aujourd'hui qu'il y a vingt-sept ans: «...certaines propositions (du Congrès) resteront à l'état latent si une loi ne leur donne vie, et dans ce cas n'aboutiront à rien tant que les femmes ne seront pas électrices et éligibles...»

Mais la grande œuvre pour la cause des femmes de Mlle Jeanne de la Rive, ce fut la fondation d'une école d'horticulture et d'arboriculture pour femmes à la Corbière près d'Estavayer, dont il

a été question à bien des reprises dans nos colonnes et qui, inspirée du type des écoles anglaises du même ordre, fut l'une des premières à ouvrir sur sol suisse la carrière de jardinier à des femmes. Combien souvent celles qui ont eu le privilège d'être reçues ont évoqué dans leurs souvenirs la vieille maison au charme si prenant, le cadre paisible de la grande campagne fribourgeoise, les grèves du lac, les jardins et vergers si soigneusement entretenus, et l'atmosphère unique que l'on respirait dans ce milieu si cultivé, si large et compréhensif, dominé par la personnalité originale et indépendante de Mlle de la Rive, et où l'on avait su faire du travail manuel un des éléments du développement de la valeur humaine! Descendante directe d'une famille de grands savants genevois, formée elle-même pour sa carrière par des études approfondies de chimie et d'arboriculture, Mlle de la Rive n'était pas seulement une scientifique spécialisée: c'était aussi une personnalité d'une haute valeur — comme d'ailleurs son inséparabile amie, Mlle Roberty, de Paris — dont l'influence morale s'est exercée sur une génération d'élèves. Celles qui ont eu le privilège de travailler avec elle ne sont pas seulement devenues des jardinières expertes: elles ont aussi et surtout devenir des forces conscientes de leurs responsabilités de femmes. Or s'il est admirable de travailler à ouvrir à la jeunesse féminine de son pays une carrière nouvelle, il est doublement précieux de lui apprendre à exercer cette carrière, non pas comme un métier,

mais comme une vocation, en faisant appel au meilleur d'elle-même.

Mlle Andrée Colin

C'est avec consternation que l'on a appris dans les milieux féminins internationaux de Genève le décès prématuré de Mlle Andrée Colin, consternation qui va être éprouvée dans les mêmes milieux d'autres pays à mesure qu'y parviendra la nouvelle.

Fonctionnaire à la S. d. N. pendant dix-sept ans, Mlle Colin était en effet connue et appréciée, non seulement par ceux et celles avec qui la mettait en relations directes son travail à la Section des Questions sociales, mais par toutes celles encore qui groupent les unes ou les autres de nos organisations féminines, et vers lesquelles la conduisaient ses idées féministes très nettes. Ces idées, elles les avaient manifestées il y a longtemps déjà, en se refusant catégoriquement à mener la vie faite tant soit peu de dilettantisme et d'oisiveté des jeunes filles de situation aisée de la génération qui arrivait à l'âge de femme avant l'autre guerre; et elle avait montré son énergie et sa force de volonté en se séparant des siens pour aller travailler comme elle l'entendait en Angleterre. Revenue à Bruxelles, sa ville natale, elle y avait alors occupé un poste en vu dans une œuvre importante de protection de l'enfance, où l'on était venu la chercher en 1924, pour la mettre à la tête de la subdivision alors instituée de la protection de l'enfance au Secré-

tariat de la S. d. N., poste qu'elle occupa dix ans pour prendre ensuite la direction du « Centre d'information en matière de protection de l'enfance » nouvellement créé en relations étroites avec la Section des Questions sociales. Elle était l'une des rares fonctionnaires féminines qui n'eût pas été remerciée durant les mois qui suivirent les déclarations de guerre, et continuait avec une intelligence perséverante à recueillir et à publier de la documentation internationale sur les questions sociales en général, documentation dont on appréciera toute la valeur en ces temps difficiles.

C'est que Mlle Colin était une femme dont l'expérience comme les compétences étaient remarquables. Bien en elle de la fonctionnaire qui ne comprend rien en dehors de ses fiches et de ses dossiers; au contraire, d'un esprit indépendant, elle professait des vues très personnelles sur les problèmes sociaux, qu'il était toujours intéressant de discuter avec elle, même, et cela arrivait souvent, si l'on n'était pas de son avis! Car elle avait des convictions très arrêtées aussi bien en matière sociale et féministe que dans le domaine politique et religieux, convictions qu'elle défendait avec vigueur, ne craignant pas de porter l'attaque dans le camp adverse pour mieux mettre en lumière ce à quoi elle s'attachait. Mais cette nature marquée et entière était aussi d'une grande bienveillance et d'un dévouement inlassable, non seulement pour ses amis qu'elle entourait et recevait avec tant de cœur, mais aussi pour des subordonnés, pour

cela est vrai, mais il ne faut pas oublier que ne figure, du 3 août au 15 septembre, qu'un « second groupe », comprenant la « graphique », la peinture de chevalet et la sculpture, alors que le grand art appliqué à l'architecture — fresques, bas-reliefs, vitraux — formait, en juin et juillet, le premier groupe du Salon de 1941. Et sous le prétexte d'œuvres généralement petites, à raison d'une ou de deux au plus par artiste, alléguerait-on sa fatigue pour ne pas voir les qualités profondes et réelles de l'art suisse de 1941?

Notre propos étant d'étudier brièvement ici l'apport des femmes artistes du pays, nous en profitons pour dire combien, d'une façon générale, il y a du bien à penser — et à dire — du Salon de Lucerne.



Nanette GENOUD

Portrait

Cliche "Curieux"

VARIÉTÉ

FÉMINISME D'AUTREFOIS

La « Solidarité », Association pour la défense des droits de la femme

...L'autonomie de la personne, principe consacré actuellement à peu près partout où règne le respect du titre de citoyen, est une lettre morte quand il s'agit de la femme: comme fille, comme épouse, comme mère, comme citoyenne, elle est empêchée et ne peut faire écouter sa voix. Le mal, il est vrai, est plus ou moins intense selon les législations, mais quel que soit son degré d'intensité, il suffit qu'il existe pour indiquer la nécessité d'y remédier...

...Il faut constater cependant que, depuis quelques années, des réclamations féminines formulées avec talent, précision et dignité, se font jour en divers pays, et que le mouvement en faveur du droit des femmes subit un progrès ascendental incontesté, qui permet d'espérer le succès pour un avenir prochain, surtout dans les contrées où des hommes de talent et de conviction, n'écoutant que leur conscience, appuient de leurs paroles et de leurs écrits... les démarches des femmes leurs compatriotes...»

...Duquel de nos écrits de propagande avons-nous extrait ces considérations, qui, si la langue dans laquelle elles sont formulées ne sonnait un tantinet archaïque, pourraient fort bien, quant au fond, avoir été rédigées par une de nos contemporaines? Et pourtant, elles ont exactement soixante-neuf ans d'âge, et la feuille de papier jaune sur laquelle je les ai relevées, venue par hasard entre mes mains l'autre jour de par l'amabilité de son propriétaire, porte la date du 9 juin

1872. Pièce d'archive, sur laquelle il est émouvant de voir figurer le nom, comme celui d'un des leaders féminins de l'époque, de Joséphine Butler. Pièce d'archive, car c'est l'appel des fondatrices de la Solidarité.

La Solidarité: tel était le nom de cette Association féministe internationale fondée en 1872 par quelques vaillantes femmes de six pays (Allemagne, Alsace-Lorraine, Angleterre, France, Italie et Suisse) avec le but déterminé de « travailler à la revendication des droits de la femme, droits humains, civils, économiques, sociaux et politiques...». Ce n'était pas, d'ailleurs, la première organisation féministe internationale créée sur notre sol, car quatre ans plus tôt l'*Association internationale des Femmes* avait vu le jour à Genève, sur l'initiative de celle qui fut véritablement la première pionnière du mouvement dans notre pays: j'ai nommé Mme Marie Goegg. Je ne sais si nos générations actuelles de féministes comprennent tout ce que nous devons à Mme Goegg? et connaissent la personnalité remarquable de cette femme, féministe et pacifiste convaincue, dont l'esprit progressiste et large avait su s'ouvrir des horizons nouveaux au contact des réfugiés étrangers d'avant la Révolution de 1848, et dont les circonstances familiales, en lui imposant la lourde tâche d'élever toute seule ses fils, firent une féministe militante? Elle avait déjà plus de quarante ans lorsque, inspirée par un Congrès international pacifiste, elle écrivit au journal *Les Etats-Unis d'Europe* une lettre ouverte, dans laquelle elle lançait l'idée de grouper les femmes de divers pays pour travailler à leur émancipation. Trois personnes d'abord répondirent à cet appel: une Allemande, Mme Rosalie Schönwasser, et deux Gene-

voises, Mme Fauconnet et une autre dont je n'ai pu retrouver le nom, puis deux autres personnes encore. Avec Mme Goegg, cela faisait la demi-douzaine. On peut sourire de la candeur de ces femmes fondant à elles six une Association internationale avec un vaste programme de réformes! mais je me demande s'il ne faut pas bien davantage admirer leur courage et leur foi dans leur idéal?...

Cette Association internationale d'ailleurs ne vécut que deux ans. Si son programme était tel que nous le signeronsons aujourd'hui encore des deux mains, son organisation péchait par la base, qui remettait à un Comité Central siégeant à Genève la tâche écrasante d'intervenir pour combattre partout où lui étaient signalés les abus dont souffraient les femmes à travers le monde. On vit ainsi ce Comité agir aussi bien auprès du Parlement anglais que des Cortès espagnols, de la Chambre italienne que de l'Hospice général à Genève! Et l'on comprend l'insuccès qui couronna la plupart de ces démarches faites par des personnes forcément peu au courant des circonstances spéciales, de la législation, des traditions et des besoins de chacun des pays où elles intervenaient. Sans doute, ce sont les expériences ainsi faites qui déterminèrent Mme Goegg et ses collaboratrices à dissoudre leur Association et à la remplacer dès 1872 par cette *Solidarité*, dont la circulaire retrouvée l'autre jour nous annonçait la fondation. L'organisation de cette dernière était en effet beaucoup moins centralisée; et de plus grandes compétences reconnues aux Comités locaux leur permirent d'agir avec efficacité comme le prouve la lecture de la collection des bulletins trimestriels édités par la *Solidarité*.

Ces succès, reconnaissions-le d'autre part, furent remportés sur des préjugés si incroyablement arrêtés que cela aurait été à désespérer à tout jamais, des progrès de notre cause si les membres de la *Solidarité* avaient échoué! (Mais peut-être en dirait-on tant dans soixante ans de l'opposition qui nous est encore actuellement faite quand nous demandons le droit de vote?...) Car sait-on que régnait encore dans le canton de Vaud d'avant 1874 l'institution des « Conseils judiciaires » imposés à toute femme célibataire ou veuve, et n'étant de ce fait pas ou plus en pouvoir de mariage? De la sorte, toute femme, quel que fut son état civil, était toujours sous tutelle, incapable d'administrer sa fortune ou ses biens, incapable d'acheter ou de vendre, incapable de signer un contrat... «On constituait le coutumier vaudois, des tuteurs et curateurs aux veuves et filles. Particulièrement (c'est moi qui souligne) on constituera et donnera des tuteurs et curateurs aux fureux, forcenés et imbéciles d'esprit, comme aux prodiges et autres qui sont incapables de se conduire...» Et le Code civil vaudois, s'il n'avait pas osé reprendre la forme du coutumier en avait gardé le fond, si bien qu'un magistrat pouvait dire: «J'ai été le tuteur d'une femme qui aurait dû être le mien...»

C'est à un des membres du Comité Central de la *Solidarité*, Mme Mathilde Boisot (Lausanne) que l'on doit l'initiative d'une pétition féminine demandant la suppression de ces fameux conseils judiciaires, pétition qui, bien qu'elle n'eût réuni que 525 signatures (bon nombre de femmes refusaient de la signer, craignant que « cela ne les conduise en prison », alors que d'autres s'étant laissées convaincre, revenaient le lendemain prier

des réfugiés, pour son prochain dans la détresse; combien de traits d'une délicate générosité ne découvrait-on pas tout à coup, au hasard d'une conversation, ou rapportés avec reconnaissance par une petite collègue isolée dans la vaste machine de Genève, par une dactylographe, une étrangère solitaire?... Et plusieurs œuvres internationales de secours aussi ont trouvé en elle un appui moral et matériel aussi fidèle que généreux.

M^e Colin avait beaucoup souffert des tragiques événements de mai 1940, de l'invasion, puis de l'occupation de son pays, qui rendirent difficiles les relations avec les siens habitant la Belgique. Elle avait cependant réussi à renouer les liens avec eux; et puisqu'il lui était impossible aux heures de malheur de songer à les rejoindre, elle n'en travaillait qu'avec plus d'ardeur dans cette Genève internationale maintenant dépeuplée par tant de départs. Et il est tragique que ce soit elle, l'une des seules qui pouvait y rester, qui y soit morte, loin des siens — ses frères n'ont pu arriver que pour ses obsèques — mais entourée il est vrai de l'affection d'amies dévouées qui adoucissent ses heures de maladie. A celles-là toutes, comme à sa famille lointaine, sous les yeux de laquelle nous n'osons espérer que ces lignes parviendront, comme au Secrétariat de la S. d. N. privée d'une des meilleures collaboratrices qu'il eût pu conserver, toutes nos pensées de chaleureuse sympathie et nos vifs regrets personnels.

le séchage des fruits et des légumes, etc. Nul doute que le récent rationnement du fourrage ne soit aussi bientôt commenté à l'intention des ménagères.

Plusieurs de ces études et renseignements ont d'ailleurs été publiés *in-extenso* dans des magazines, journaux populaires et coopératifs, « pages de la femme » des quotidiens; et nous sommes certaine que les Commissions féminines ménagères qui fonctionnent dans la plupart des grandes villes sont prêtes à les communiquer à qui s'adresse à elles à cet effet.

Ajoutons que la Fédération des Sociétés féminines bernaises a eu l'excellente idée d'organiser une vente en plein air de ces brochures sur la place du Palais Fédéral, et que son éventaire, joliment décoré d'affiches de couleurs vives, a constamment attiré la grande foule.

DE-CL, DE-LA

La Fondation Antonie Cossy.

On a sans doute oublié que M^e Antonie Cossy, qui fut longtemps membre du comité de l'Union des Femmes de Lausanne, décédée au mois de janvier 1939, a légué tout son bien à l'Etat de Vaud, à charge pour lui de créer une fondation Antonie Cossy dans un but d'utilité publique, soit une maison de vacances et de repos pour mères de famille ou pour jeunes filles peu fortunées. Les immeubles et les créances légués par M^e Cossy représentent 61 000 fr.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 30 juin, a créé une « Fondation Antonie-Julie Cossy », à laquelle sont affectés les biens de M^e Cossy. Les frais de préparations, de transformations des immeubles bâtis, l'aménagement des immeubles bâtis, l'aménagement des locaux destinés au séjour de repos seront supportés par le capital de la Fondation. Le département de l'Intérieur pourra

Le professeur Ernest Bovet-David

Nous le savions bien malade, forcément éloigné de toute l'admirable activité qui fut la sienne d'années durant. Et pourtant l'annonce de sa mort nous fut un coup au cœur.

C'est qu'Ernest Bovet était, comme le dit si bien notre ami Edmond Privat dans un bel article nécrologique de la *Sentinelle*, un véritable apôtre; et les hommes — ou les femmes — de cette trempe sont si rares à l'heure actuelle que la disparition de l'un d'eux est un appauvrissement pour notre pauvre humanité, laquelle, pourtant, a maintenue besoin plus que jamais de ceux qui, pour rappeler un mot de Benjamin Vallotton, « marchent les bras tendus vers la vie en portant Dieu dans leur cœur... ». Cet enthousiasme pour les grandes causes, cette abnégation, cette consécration à un idéal, toutes caractéristiques qui n'excluent ni la clairvoyance, ni les sens très net des réalités et des possibilités de la vie, sont rares, hélas! rares surtout lorsqu'il s'agit des idéals que Bovet défendit avec haleur et générosité, et qu'il est de mode maintenant de sous-estimer dédaigneusement comme surannés et vieillis.

Ce fut en effet essentiellement de l'idéal de la Société des Nations — nous disons bien: *de l'idéal*, et non pas de la Société des Nations tout court! — que Ernest Bovet fut un apôtre. Est-il besoin de rappeler ici comment, dès 1922, il abandonna sa chaire de professeur de littérature à l'Université de Zurich, avec tout ce que compor-

taient ces fonctions, pour se consacrer à la tâche souvent ingrate et mal comprise de secrétaire général de l'Association suisse pour la S. d. N.? Par la parole comme par la plume (il est impossible de rappeler toutes ses conférences, impossible d'énumérer tous ses écrits, indépendamment même du *Bulletin mensuel* de l'Association qu'il rédigait dans les deux langues) il s'efforça de rallier l'opinion publique de son pays à la grande cause de la paix organisée, cela en dépit de l'inertie, du scepticisme, pis même, de la méfiance, dont on fit preuve chez nous à cet égard, inertie, scepticisme, méfiance dont nous pouvons aujourd'hui faire notre *mea culpa* en endosssant notre part de responsabilités dans le drame actuel que nous n'avons pas même voulu essayer de conjurer! Il a fallu une forte somme de courage et de foi à Bovet pour poursuivre, malgré tout, cette œuvre, et ceci d'autant plus qu'esprit clairvoyant il se rendait nettement compte des fautes commises par les uns comme par les autres, par la Suisse comme par d'autres pays, et des tragiques conséquences qui allaient en découler. Hélas...

Apôtre de l'idéal de compréhension internationale, Ernest Bovet le fut aussi d'autres causes. Au début de sa carrière, il avait sacrifié beaucoup à l'excellente revue fondée par lui à Zurich, *Wissen und Leben*, et qui défendit si vaillamment tout au long de son existence tant de principes qui nous sont chers. Et il fut aussi un apôtre de la cause féministe, qui trouva constamment en lui

un défenseur fervent et fidèle. On a déjà dit ici même combien constant fut son appui, comment jamais il n'a refusé de se rendre à un de nos appels, de prononcer pour nous une conférence, de participer à une discussion, de manifester par sa présence, par sa parole, par ses écrits, sa foi complète en la justice de l'idée féministe. C'est que, comme cela a été relevé avec tant de vérité lors de ses obsèques, il était un de ceux qui « ont faim et soif de justice », et c'est pourquoi notre revendication ne pouvait le laisser indifférent. Notre journal lui-même bien souvent bénéficia d'une aide généreuse de lui comme de sa femme, et un mot de félicitations de sa part pour un numéro bien réussi, une question à propos d'une opinion émise, une observation, une demande de renseignements, une critique même ont été, comme de bonnes! un précieux encouragement pour celle qui signe ces lignes!

A M^e Bovet, son admirable compagne, dont l'appui, la compréhension, l'union parfaite de sentiments avec lui, ont toujours été un réconfort pour ceux dont le privilège fut de connaître ce couple dans l'hospitalité intimité de leur home, nous disons ici, comme à leurs fils dont il était si fier, notre profonde tristesse et notre affectueuse sympathie, sachant être en cela l'interprète du grand nombre de nos lecteurs.

E. Gd.

A propos de protection de la famille

Ce que l'on entend dans les Parlements

Nous détachons du compte-rendu de la séance du 16 juillet dernier du Grand Conseil de Genève, à laquelle fut discutée entre autres la question de l'augmentation de traitements des fonctionnaires, les quelques fragments suivants, dont la méditation ne peut être qu'utile à des féministes. (Réd.)

...M. Perrard, conseiller d'Etat (rad)... — Nous sommes également obligés de faire une différence entre le salaire du personnel masculin et du personnel féminin. En 1919, un précédent Grand Conseil a procédé à l'unification des salaires; nous pouvons le regretter à l'heure actuelle, car nous estimons qu'il doit être fait une différence entre le traitement d'un chef de famille et celui du personnel féminin, sauf en ce qui concerne les femmes qui ont la qualification de chef de famille...

...M. Dethiollaz, député, (chrétien-social)... — A l'art. 2, on parle de fonctionnaires mariés. Je voudrais que l'on remplace ce terme par « ayant la charge d'un ménage ». Il se trouve dans l'administration quelques cas où un célibataire vit, par exemple, avec une sœur qui n'a pas trouvé l'élu de son cœur, ou avec une vieille maman. Il est normal que ce fonctionnaire qui assume la charge d'un ménage bénéficie de ces allocations... M. Rosset, député (socialiste)... — Je suis pour rattacher à la modification proposée par M. Dethiollaz mais je proposerai ici un autre amendement, consistant à supprimer, au deuxième alinéa de cet article, le mot « mariés ». On a voulu évidemment

faire une différence entre les fonctionnaires ayant des charges de famille et ceux qui n'en ont pas. Cependant j'estime que la distinction que l'on a tendance à établir de plus en plus entre l'emploi célébataire et l'emploi marié se retourne finalement, dans la pratique, contre la thèse de ceux-là même qui tiennent à la faire. En somme, l'état de célibataire, il ne faudrait pas l'oublier, n'est généralement que temporaire; ceux qui le détiennent toute leur vie ne sont tout de même qu'une minorité dans l'ensemble des hommes ou des femmes. En conséquence, traiter le célibataire avec plus de parcimonie que son collègue marié, c'est lui rendre plus difficile le fondation d'un foyer. C'est en dernière analyse à l'encontre des fins que vous préconisez lorsque vous proclamez la nécessité de favoriser mariages et naissances. Cette posture devrait être abandonnée, puisqu'elle aboutit à des résultats contraires à ce que l'on espérait et parce qu'elle porte préjudice aussi à de nombreux fonctionnaires ou employés dont elle retarde l'établissement matrimonial. Je fais donc la proposition formelle que les allocations prévues par le présent projet soient octroyées indistinctement à tous, et non pas seulement à ceux qui sont mariés ou qui, bien que ne l'étant pas, ont des charges de famille. Et j'ai la conviction qu'en présentant cet amendement, je fais avivre de défense de la famille beaucoup mieux et plus largement qu'on ne le fait dans certains milieux...

N. D. L. R. — Nous serions heureuses de connaître les réflexions que suggèrent à nos lectrices ces citations. Ajoutons que l'amendement de M. Dethiollaz a été accepté par le Grand Conseil, et celui de M. Rosset repoussé.

s'écrivent! — démarches également en faveur de l'égalité de salaires entre instituteurs et institutrices à Berne et à Lausanne: faut-il noter que dans cette dernière ville, alors que des maîtres d'enseignement secondaire touchaient 100 fr. par an pour une heure de leçon par semaine, leurs collègues femmes recevaient sur la même base et pour un travail analogue 30 fr. — pas même le tiers!

C'est donc une véritable œuvre de pionnières qu'ont accomplie celles dont le nom figure sur la feuille jaune que, l'autre jour, je tenais avec respect entre mes mains, et cela, nous devons nous en rendre compte, dans des conditions singulièrement difficiles qui ne peuvent qu'accroître notre gratitude envers elles. Difficultés extérieures dont notre travail actuel à toutes nous donne suffisamment la mesure! mais difficultés intérieures aussi dont nous ne doutons pas assez. Car ces femmes avaient tout à apprendre de ce que nous savons maintenant; et ce qui nous paraît tâche facile et simple, telle que présider un Comité, prendre la parole dans une discussion, signer une lettre officielle, était pour elles, — sauf peut-être pour Mme Gregg — une source de tourments et d'angoisses sans nom. Combien de fois ne mentionnent-on pas à l'Assemblée une lettre « d'une adhérente, qui préfère ne pas être nommée? » ou un refus de siéger dans un Comité « pour des raisons que l'on comprend? ». Lors de la première Assemblée générale de l'Association, un fait touchant se produit: la vice-présidente demande la parole pour une communication, mais étranglée par l'émotion, elle est obligée de passer son papier à son mari, qui en donne lecture à sa place! Il nous faut songer à la timidité, à l'inexpérience que ces femmes durent vaincre, à la discipline qu'elles durent

J. GUEYBAUD.



Les femmes et les livres

Une traductrice de Rabindranath Tagore

Au nom du grand poète hindou, Rabindranath Tagore, mort récemment, s'ajoute tout naturellement celui d'André Gide, le traducteur de ses principaux livres. C'est d'ailleurs ce qu'ont relevé les articles nécrologiques consacrés à la mémoire du sage. Mais il n'est que juste de rappeler aussi le nom de Mme Renée de Brimont qui traduisit en français une œuvre importante: *La Fugitive*. Renée de Brimont est surtout connue dans les lettres féminines françaises pour ses deux recueils de poèmes — *Les Fileuses, L'Arche* — et un charmant ouvrage documentaire sur le petit monde des ailes: *Les Oiseaux*. Si nos souvenirs sont exacts elle serait une proche descendante de Lamartine,

A travers les Sociétés

« Frauenzentrale » de St-Gall.

Résumant l'activité de la *Frauenzentrale Saint-Galloise* pendant son dernier exercice, nous relèverons, entre autres, une conférence sur la manière la plus pratique d'exploiter les jardins en y cultivant les plantes les mieux adaptées à la région. Une autre réunion du même genre eut lieu au sujet de la conservation des fruits et légumes par le séchage, dont la démonstration fut faite au moyen d'un appareil spécial, en même temps qu'une vente de brochures. Par la suite, plusieurs femmes apportèrent leur aide au travail pratique du séchage de 13000 kilos de pommes et de poires et de 3000 kilos de prunes.

La loi fédérale sur le travail à domicile ainsi que celle sur le relèvement de 16 à 18 ans de l'âge d'admission dans les cinémas furent chaleureusement appuyées par la *Frauenzentrale*. Celle-ci adressa d'autre part un appel aux ménagères au sujet de la récupération des déchets ménagers. La distribution de légumes aux familles nécessiteuses a réussi pleinement: il fut possible d'en donner à 1070 familles comprenant 6445 personnes, 1440 mères nécessiteuses ont bénéficié, dans le canton, des sommes que la Commission de la *Frauenzentrale* avait été chargée de distribuer. Celle-ci a soutenu également l'œuvre en faveur des enfants victimes de la guerre.

141 familles et personnes isolées ont profité des visites, des conseils et de l'aide des deux assistantes sociales payées par la *« Centrale »*. La *Maison du refuge* — home pour jeunes filles en danger moral et jeunes mères non mariées — a continué son activité.

De son côté, le Service Auxiliaire Féminin de St-Gall peut inscrire à son actif beaucoup de couture, de tricotage, de raccommodages et de lessives pour les soldats mobilisés et leurs familles. Des paquets de linge et de vêtement furent expédiés aussi à des Suisses revenus au pays. De plus, le problème des internés se posa tout particulièrement dans le Toggenbourg, où les femmes se multiplièrent pour porter secours à ces malheureux dans un très bel état de solidarité. En été, le S. A. F. a pu rendre de grands services aux paysannes surmenées, ceci tant par l'aide sur place qu'ont apporté les jeunes filles que par celle des raccommodages.

(Résumé français par M. L. P.)

Papiers Peints DUMONT 19 BP HELVETIQUE

Les poèmes qui composent *La Fugitive*, écrits en bengali, furent d'abord traduits par Tagore lui-même en anglais, la seule langue européenne qu'il connaît. Mme de Brimont eut le privilège de le rencontrer à l'occasion d'un séjour à Paris. « C'est alors, écrit-elle dans son *Avertissement*, qu'il voulut bien me confier la traduction française de l'ouvrage. Quelles images, ajoute-t-elle, quelles expressions rendraient la noblesse de cette figure de prophète, l'atmosphère à la fois mystérieuse et sereine dont elle est baignée! » Parlant de sa traduction elle dit encore: « Des deux fidélités, celle qui suit la pensée comme un esclave entravé et celle qui l'accompagne avec d'autant plus d'amour et de piété qu'elle est libre, j'ai cru pouvoir préférer la dernière ».

Il s'agit donc d'une adaptation plutôt que d'une traduction littérale, à peu près impossible étant donné la différence des races et des langues. Mais le poète loua celle qui donnait à sa pensée une forme nouvelle sans en altérer le sens profond; il reconnut la loyauté de la traductrice à l'égard d'une œuvre qui semble avoir été particulièrement proche de son cœur.

R. G.